

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-24 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 23 juin 2025

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

DATE DE LA CONVOCACTION

17 JUIN 2025

DATE D'AFFICHAGE

17 JUIN 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Autorisation de signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour le projet d'aménagement des parcelles B 1432-671

Présents : JEKAL Marc - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina

Pouvoirs : LIBERATORE Jean-Pascal donne pouvoir à JEKAL Marc

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël

Absent : LHOMME Laurent

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 ;

Considérant le projet de construction d'une résidence de 15 logements individuels et l'aménagement d'un parc public paysagé sur les parcelles B 1432 et B 671,

Considérant que le projet de construction d'une résidence de 15 logements individuels sera réalisé par les Logis Cévenols, OPH Alès Agglomération et, que l'aménagement d'un parc public sera réalisé par la commune de Saint-Jean de Valérisclle,

Considérant la nécessité de travailler en collaboration avec les Logis Cévenols pour réalisation de cette opération,

Considérant qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes est nécessaire pour la réalisation des études et marchés de travaux de construction de la résidence et l'aménagement du parc public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention, annexée à la présente délibération, proposée par les Logis Cévenols, constitutive d'un groupement de commandes pour le projet de construction d'une résidence de 15 logements individuels et l'aménagement d'un parc public paysagé au 1 rue du lieutenant Etienne Compan (parcelles B 1432 et B 671) sur la commune de Saint-Jean de Valérisclle et, de l'autoriser à signer ladite convention.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de convention a été envoyé au préalable à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour information.

Monsieur Hillaire Richard, adjoint au maire, informe l'assemblée qu'étant membre du conseil d'administration des Logis Cévenols, il ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à 13 votes Pour et 1 Abstention :**

-Approuve la convention des Logis Cévenols constitutive d'un groupement de commandes pour le projet de construction d'une résidence de 15 logements individuels et l'aménagement d'un parc public paysagé au 1 rue du lieutenant Etienne Compan (parcelles B 1432 et B 671)

-Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et, tous documents afférents à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Richard HILLAIRE

Le Maire,

Le Maire de Saint-Jean de Valérisclle

Marc JEKAL



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 030-213002686-20250623-DELIB202524-DE